

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9920**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Sciences humaines et sociales Mention : Psychologie Domaine : Sciences humaines et sociales

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris 13, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université Paris XIII, Recteur de l'académie de Créteil

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la licence peut rédiger des notes de synthèse, des comptes-rendus, préparer un exposé oral, animer des réunions.

Il peut intervenir dans tous les secteurs, privés ou publics, en particulier dans le milieu éducatif, social ou médical.

Ne nécessite aucune aptitude particulière pour l'exercer.

Par l'appropriation des techniques universitaires et l'acquisition d'un corpus général de connaissances théoriques et méthodologiques en Psychologie, le titulaire de la licence est capable de :

s'orienter dans les divers champs théoriques de la Psychologie ;

démontrer sa maîtrise des principales méthodologies utilisées par les diverses spécialités de Psychologie ;

exercer un choix raisonné parmi les principales méthodes de description statistique ;

organiser ses idées et connaissances pour produire un texte écrit (type dissertation) ou réaliser un exposé oral ;

mener un travail de recherche bibliographique, notamment à partir de l'utilisation de bases de données spécialisées

réaliser une synthèse à partir de textes et d'ouvrages spécialisés ou non ;

délimiter un objet d'étude ou de recherche, choisir une méthodologie adaptée, traiter des données à partir d'un terrain, d'une

problématique et d'hypothèses et finalement élaborer un rapport de recherche ou de mission

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs, notamment au travers des concours administratifs ouvrant à Bac + 3

La Licence de psychologie, tant par ses contenus que par certaines approches pédagogiques (sensibilisation à la vie des groupes, initiation à l'entretien...), prépare plus spécifiquement aux concours ouvrant à différents métiers à vocation éducative, sociale ou médicale, dont :

Éducateur, Assistante sociale, Travailleurs sociaux, Conseiller d'orientation

Orthophoniste, Puéricultrice, Infirmier, Ergonome

Enseignant...

Elle constitue la formation initiale indispensable pour devenir Psychologue, titre obtenu en France par la validation d'un cursus de 5 années de Psychologie (loi de 1985 modifiée par les décrets de 1990 et 1993).

Éducateur, Assistante sociale, Travailleurs sociaux, Conseiller d'orientation

Orthophoniste, Puéricultrice, Infirmier, Ergonome

Enseignant...

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2106 : Enseignement des écoles

K2107 : Enseignement général du second degré

K2109 : Enseignement technique et professionnel

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle

K1104 : Psychologie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La licence se compose de 6 semestres totalisant chacun 30 ects. Elle est organisée sous la forme d'un tronc commun durant les 4 premiers semestres et d'une spécialisation, au cours des semestres 5 et 6, sur l'un des cinq parcours proposés : Psychologie clinique et pathologique ; Psychologie du développement ; Psychologie sociale ; Psychologie cognitive ; Psychophysiology. Elle offre également la possibilité aux étudiants qui le souhaitent de se préparer à l'entrée à l'IUFM en suivant le Parcours Métiers de l'Enseignement (Professorat de Écoles) dont les UE peuvent s'intégrer à la Licence ou être prises sous forme de crédits-libres.

La Licence comprend des UE de savoirs fondamentaux (pour un total de 96 ects) qui présentent les fondements théoriques de la Psychologie ; des UE de méthodologie et de professionnalisation (21 ects) qui constituent à la fois une préparation aux méthodes de travail universitaire et une ouverture au milieu professionnel par le biais de stages (dont l'UE TER professionnalisante) et par l'acquisition de compétences transversales (maîtrise d'une langue étrangère et des outils informatiques et bureautiques) ; des UE de parcours (42 ects) qui proposent des approfondissements dans la connaissance de l'une des spécialités de psychologie ; des UE laissées au choix libre de l'étudiant (21 ects).

NB : pour le stage (TER) les encadrements de stage sont réalisés en institution et en intersecteur avec travaux de supervision validés par des enseignants statutaires.

Une unité d'enseignement est validée lorsque sa moyenne est égale ou supérieure à 10 sur 20. Elle est capitalisée sous forme d'ECTS.

La licence est délivrée après l'obtention des 180 ECTS en respectant un parcours-type.

La compensation s'effectue à l'intérieur de chaque semestre et entre les semestres d'un même année. La validation des semestres 5 et 6 est conditionnée à l'obtention d'une note supérieure à 10 sur 20 à l'UE TER Professionnalisante et à l'obtention d'un note supérieure ou égale à la note-plancher aux UEP.

NB : La compensation n'est possible que si le rapport de stage (TER) a été obtenu avec une note égale ou supérieur à 10.

Le contrôle des connaissances se fait par un contrôle continu et un examen terminal, avec 2 sessions par an.

La délivrance du diplôme LICENCE donne lieu à une mention en fonction de la moyenne des notes obtenues, la moyenne générale se calculant sur les notes obtenues aux quatre premiers semestres, puis aux deux derniers semestres (S5+S6) de la licence.

La délibération est prononcée par un jury

Validité des composantes acquises : 99 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury universitaire Personnes ayant participé aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		oui personnels enseignants et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3/06/2009 d'habilitation n°20091146

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24/04/2002 publié au JO du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-paris13.fr/>

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Université Paris XIII, 99 avenue Jean Baptiste Clément, 93430 VILLETANEUSE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Paris XIII, UFR Lettres, Sciences de l'Homme et des Sociétés, 99 avenue Jean Baptiste Clément, 93430 VILLETANEUSE

Historique de la certification :